

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
0413316498

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

**OBJET : Parc naturel régional de Camargue. Participation à la gestion des espaces naturels
2020.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux et espaces naturels, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Depuis 2014, le parc naturel régional de Camargue (PNRC) gère le domaine de la Palissade anciennement administré par un syndicat mixte, aujourd'hui dissous, qui était composé du Département et de la Ville d'Arles.

Pour la gestion de cette propriété du Conservatoire du Littoral, le Conseil départemental accorde annuellement une participation de fonctionnement au parc naturel régional de Camargue.

Pour l'année 2020, il est proposé de fixer, comme l'année précédente, le montant de cette participation à 286 567 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL